



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des Personnels Enseignants

DIPE/22-915-760 du 17/01/2022

**ACTUALISATION DES ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION  
AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Référence : décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 5, 7 et 10

Destinataires : Tout public

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants de l'administration aux commissions administratives paritaires académiques des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;  
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;  
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;  
VU l'arrêté de désignation des membres de l'administration à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du 19/01/2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des **AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

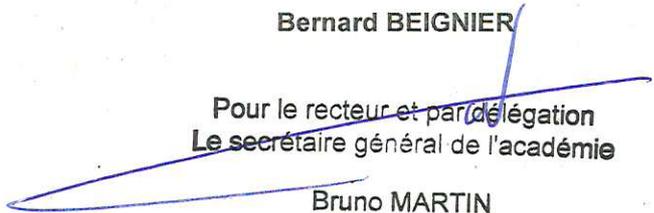
TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille	- M. Raphaël DOTTORI, chef de la DIPE
- Mme Isabelle MEJEAN, IA-IPR d'histoire géographie	- M. Renaud DUMAS, principal du collège Rocher du Dragon à Aix-en-Provence
- Mme Rachel CANDOTTI, proviseure du lycée Périer à Marseille	- Mme Sandrine SAUVAGET, chef de bureau à la DIPE
- M. Charles BOURDEAUD'HUY, directeur des relations et ressources humaines	- Mme Laure ALESSANDRI, chef de bureau à la DIPE

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le **08 JAN. 2022**

**Bernard BEIGNIER**

Pour le recteur et par ~~dé~~légalation  
Le secrétaire général de l'académie

  
Bruno MARTIN